

**PREPARATION AUX METIERS DE LA NATATION
« SAUVETEUR AQUATIQUE » « MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR »**

DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

EPREUVES DE NATATION

Les candidats passent dans un premier temps **les épreuves techniques**, selon le descriptif ci-dessous :

- réalisations d'un **200 m en crawl et d'un 50 m en brasse** (sans limite de temps)
- déplacement en longueur en apnée (évaluation initiale, sans distance minimale exigée).

ENTRETIEN D'ADMISSION

Seuls les candidats ayant satisfait aux épreuves de natation sont admis à se présenter à l'entretien (d'une durée de 20 minutes).*

L'entretien de motivation se déroule à partir d'un dossier préparé par le candidat et a pour but d'évaluer les capacités du candidat à suivre le cursus.

Le dossier imprimé et relié (en deux exemplaires), respecte le plan demandé, présente les expériences vécues et expose les motivations à s'investir dans la formation et dans les Métiers de la Natation.

Plan du document :

- un curriculum vitae
- une présentation des expériences de pratique sportive personnelle, d'animation et d'encadrement
- la connaissance du métier envisagé
- l'organisation personnelle envisagée pour suivre la formation (temps de travail personnel, aspects logistiques).

EVALUATION

Le nombre de places étant limité un classement des candidats est réalisé sur la base des résultats des épreuves techniques et de l'entretien.

(*) IMPORTANT

Le document personnel obligatoire doit être remis à l'issue des épreuves techniques

L'absence du document exclura le candidat des épreuves de sélection